







ADRESSES DES PRINCIPALES MAISONS DE COMMERCE DE PARIS.

Advertisement for 'ADRESSES DES PRINCIPALES MAISONS DE COMMERCE DE PARIS' listing various businesses such as Armuriers, Chocolats, Enseignement, and others.

Ventes immobilières.

MAISON rue des Marmousets A PARIS. Etude de M. BONITEAU, avoué à Versailles, place Hoche, 6.

DEUX MAISONS ET TERRAIN.

Etude de M. GIRAUD, avoué à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 1. Vente sur licitation, entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Produit brut :

Premier lot, 2,120 fr. environ. Deuxième lot, 400 fr. L'adjudication aura lieu le samedi 8 juillet 1854.

MAISON ET JARDIN A AUTEUIL

Etude de M. DROMERY, avoué à Paris, rue de Mulhouse, 9. Vente par adjudication, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, à Paris, à deux heures de relevée.

MAISON passage Sandrié, 7, A PARIS

Etude de M. LACOMME, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 60, successeur de M. Glandaz.

D'une MAISON sise à Paris, passage Sandrié, 7.

La maison a été acquise en 1847 180,000 fr. Revenu net : 11,300 fr. Mise à prix : 80,000 fr.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

DEUX PIÈCES DE TERRE

Etude de M. CHAGOT, avoué à Paris, rue de Cléry, 21. Vente sur licitation, en l'étude et par le ministère de M. LECLERC, notaire à Saint-Denis.

PROPRIÉTÉS A SENS (Yonne).

En l'étude et par le ministère de M. LECLAIR, notaire à Sens (Yonne), le 16 juillet 1854, heure de midi, en six lots qui ne seront pas réunis.

MAISON rue Mauconseil, 3, à Sens

Mise à prix : 2,000 fr. — Revenu brut : 230 fr. MAISON rue Mauconseil, 3, à Sens. Mise à prix : 2,000 fr. — Revenu brut : 200 fr.

DIVERSES CRÉANCES

Adjudication en l'étude de M. GALIN, notaire à Paris, rue Saint-Marc, 20. Le 8 juillet 1854, à midi, de CRÉANCES présumées dépendre de la faillite du sieur Guillaume Justrabo.

DOMAINE DE BRANVILLIERS

Adjudication, même sur une seule enchère, le mardi 25 juillet 1854, à midi, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. DU ROUSSET, l'un d'eux.

S'adresser sur les lieux à M. CAVILLON, fermier, et à Paris, chez M. DU ROUSSET, rue Jacob, 48.

MAISON rue Godot-Mauroy, A PARIS

Adjudication en la chambre des notaires de Paris, le 4 juillet 1854, d'une MAISON à Paris, rue Godot-Mauroy, 31.

EAU LEUCODERMINE

spécialement destinée à la toilette de la peau, prévient et dissipe les boutons, feux du visage, rugosités, taches de rousseur, calme l'irritation du rasoir, blanchit et raffermi la peau.

GAZETTE DES CHEMINS DE FER.

par JACQUES BRESSON, paraissant tous les jeudis, 31, place de la Bourse, à Paris, 7 fr. par an; départements, 8 fr. (Envoyer un mandat de poste.)

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS.

POMMADE FONDANTE

guérit engorgement, goutte, dartre, glande, abcès. P. Richard, ph. 16, r. Taranne.

EAUX THERMALES DE NAUHEIM, PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

L'ouverture de la saison des bains, des salons de conversation, de lecture, salles de bals, de concerts, etc., etc., a eu lieu LE LUNDI 5 JUIN 1854. Trajet de Paris à NAUHEIM, entièrement en chemin de fer, en 2 1/2 heures. — NAUHEIM est à 30 minutes de FRANCFORT, sur la ligne de BERLIN. — La station se trouve dans le parc même de l'établissement.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 28 juin.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

FAILLITES. CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

CONCORDATS. Du sieur JACOB (Albert), fumiste, rue des Ursulines, 20, le 1er juillet à 3 heures (N° 11435 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant les sommes à réclamer, MM. les créanciers :

CONCORDAT LANQUETOT. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 9 juin 1854, lequel homologue le concordat passé le 22 avril 1854, entre le sieur LANQUETOT (Eugène), nég. en draperies, rue des Déchargeurs, 13, et ses créanciers.

ASSEMBLÉES DU 27 JUIN 1854. NEUF HEURES : Duchemin, chimiste, aff. après union. — Le Drapeau, assurances maritimes, déb. (art. 570). — Peigne, confiseur, reid. de comptes.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, du douze juin mil huit cent cinquante-quatre, il appert : Qu'une société en noms collectifs est formée entre :

CONCORDATS. De la Dlle VASSEUR (Ermandine), mde de charbons à La Chapelle-St-Denis, Grande-Rue, 137, le 1er juillet à 3 heures (N° 11424 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant les sommes à réclamer, MM. les créanciers :

CONCORDAT ROBINET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 2 juin 1854, lequel homologue le concordat passé le 20 mai 1854, entre le sieur ROBINET (Jean-Paul-Félix), nég. commissionnaire, rue Vendôme, 7, et ses créanciers.

REPARTITION. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de sieurs THIEL et AVICE, négociants, place des Victoires, 2, peuvent se présenter chez M. Sergent, synd. rue Rossini, 10, pour toucher un dividende de fr. 58 cent.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le dix-sept juin mil huit cent cinquante-quatre, et enregistré le vingt-deux dudit folio 97, recto, case 8, par Pomme, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

CONCORDATS. Du sieur POUILLET (Pierre), mde de vins, rue de l'École-de-Médecine, 65, le 1er juillet à 9 heures (N° 11502 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant les sommes à réclamer, MM. les créanciers :

CONCORDAT RONGER. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 29 mai 1854, lequel homologue le concordat passé le 13 du même mois, entre le sieur RONGER (Guillaume), mde nouveautés à Belleville, chaussée Ménilmontant, 55, et ses créanciers.

REPARTITION. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de sieurs THIEL et AVICE, négociants, place des Victoires, 2, peuvent se présenter chez M. Sergent, synd. rue Rossini, 10, pour toucher un dividende de fr. 58 cent.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.

SEPARATIONS. Jugement de séparation de corps et de biens entre Louis-Joseph BRULE et Rose-Marie GUERIN, à Antony, rue de l'Eglise.—Gaulier, avoué.